

DIRECTION GENERALE

Laval, le 2 novembre 2021

Directeur Général par intérim
Christophe MENUET

Monsieur Florian BERCAULT
Président Laval Agglomération
Maire de Laval
Hôtel de Ville
Place du 11 novembre – CS 71327
53015 LAVAL Cedex

Secrétariat
Tel : 02 43 66 50 06
dir.gen@chlaval.fr

N/Réf : CM/LP/DG/2021--182
Objet : réorganisation des urgences du Centre Hospitalier de LAVAL
P.J. : 1

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de vous informer des modalités d'organisation des urgences du CH de Laval mises en œuvre pour la semaine du 1^{er} au 8 novembre 2021. Compte tenu de la pénurie de médecins urgentistes, et malgré le recours à la réserve sanitaire, il ne nous est pas possible de maintenir la présence médicale habituelle la nuit.

Seules les urgences adultes sont concernées ; les urgences pédiatriques, gynéco-obstétricales et psychiatriques restent inchangées.

L'organisation actée pour la période susvisée est la suivante :

- de 8h30 à 18h30, les urgences fonctionneront normalement, les patients sont toutefois invités à appeler le 15 ou le 116/117 avant de se déplacer
- à compter de 18h30 et jusqu'à 8h30, les urgences accueilleront les patients préalablement régulés par le 15 nécessitant une prise en charge vitale immédiate. Les patients ne relevant pas de l'urgence vitale seront transférés sur décision du médecin régulateur vers les établissements avoisinants, réorientés vers leur médecin traitant ou la maison médicale de garde ou reconvoqués le lendemain. (Le nombre de transferts envisagés vers les services d'urgence des hôpitaux voisins est de 20 patients/nuit au maximum)
- à compter de 0h30, les patients qui se présenteraient spontanément aux urgences seront accueillis par l'infirmière d'accueil et d'orientation. En l'absence de médecin dédié au SAU à partir de cet horaire, les avis médicaux seront rendus par le médecin SMUR ou celui du SAMU. Selon la situation, les patients seront pris en charge au CH de Laval, réorientés vers les établissements environnants, ou se verront proposer une reconvoication. En cas d'urgence et dans l'hypothèse d'une sortie du médecin SMUR, il sera fait appel aux praticiens de garde sur place (anesthésistes, cardiologues, réanimateurs).

Par ailleurs, une communication rappelant à la population la nécessité d'appeler systématiquement le 15 ou le 116/117 avant de se rendre aux urgences a été lancée. Elle sera relayée au niveau des professionnels de santé pour maximiser son effet. Son objectif est de réduire durablement les flux qui ne relèvent pas de la médecine d'urgence tout en garantissant à la population mayennaise la prise en charge des urgences graves 24h/24. Ce dispositif repose sur une appropriation par la population de nouveaux réflexes à l'égard des urgences et plus précisément :

- le recours prioritaire au médecin traitant pour les soins non urgents en journée ;
- l'appel systématique au 15, ou au 116-17, avant de se rendre aux urgences.

Je vous remercie de bien vouloir relayer les informations visées ci-dessus, ainsi que l'affiche jointe diffusée par l'ARS, dans les lieux publics auprès des communes de Laval Agglomération.

Je vous prie de croire, Monsieur le Président, en l'assurance de ma considération distinguée.

P/ Le Directeur Général par intérim,
La Directrice Adjointe



Laurence PARTHENAY

Accès aux soins : adoptez les bons réflexes !



Le jour

En semaine de 8h à 20h

Je contacte en priorité
mon **médecin traitant** ou
en cas d'absence **un autre
cabinet médical**



En cas d'urgence
seulement,
j'appelle le

15



Le soir à partir de 20h, le week-end, les jours fériés et pendant les ponts

J'ai un problème de santé
qui ne peut pas attendre
l'ouverture habituelle des
cabinets médicaux

Je ne me déplace pas aux urgences,
j'appelle le

116 117

pour le **médecin de
garde**

ou

15

en cas
d'urgence vitale



Je reçois
des conseils
médicaux
par
téléphone



Je suis informé
du lieu où
consulter le
médecin de
garde le plus
proche



Je reçois la
visite d'un
médecin
de garde



Je suis pris
en charge
à l'hôpital